



CONDITIONS DE VENTE COMPLEMENTAIRES LIEES AU CONTEXTE SANITAIRE

Accès filtré et règlementé en nombre limité selon les contraintes sanitaires en cours, avec enregistrement préalable et attribution d'un numéro afin d'accéder au lieu de vente et aux expositions légales. **PASS SANITAIRE - Port obligatoire du masque et distanciation sociale.**

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes précisions utiles dans ce contexte sanitaire.

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, les frais suivants :
24 % TTC linéaire (14.28 % pour les Tutelles).

Cette vente se fait avec garantie pour toutes les oeuvres présentées, conformément aux indications portées au catalogue. Il sera délivré un certificat d'authenticité à tout adjudicataire qui en fera la demande.

D'éventuelles modifications aux descriptions du catalogue pourront être annoncées au moment de la vente et seront consignées au Procès-Verbal.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les restaurations et les retouches des oeuvres ne sont pas signalées.

Il est conseillé aux adjudicataires de faire procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la société de vente à quelque titre que ce soit.

A défaut de paiement, une mise en demeure avec avis de réception sera adressée à l'adjudicataire.

A l'expiration d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement du bordereau, il sera exigé une pénalité de 10 % du prix de l'adjudication avec un minimum de 200 €. Cette clause contractuelle ne préjuge pas de toute autre procédure de recouvrement ou de folle enchère.

ORDRES D'ACHAT : Les Commissaires-Priseurs se chargent, gratuitement, de conseiller d'éventuels acheteurs et d'exécuter les ordres d'achat qui leur sont confiés : ces ordres sont tenus secrets jusqu'au moment de l'adjudication et sont exécutés au meilleur prix possible. Les ordres donnés par téléphone sont acceptés s'ils sont confirmés la veille de la vente par lettre, mail : contact@thierry-lannon.com ou fax + 33 (0)2 98 44 80 20.

Les enchères par téléphone sont un service gracieux et dérogatoire pour les clients qui ne peuvent assister à la vente et ne seront pas suivies pour les oeuvres estimées à moins de 800 €. La SVV THIERRY-LANNON et Associés ne peut être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique au moment de la vente et invite, le cas échéant, les adjudicataires potentiels à émettre parallèlement un éventuel ordre ferme pour parer tout défaut d'appel. Toute demande d'enchère téléphonique vaut acceptation de l'estimation basse portée sur le catalogue ; à défaut il est conseillé de laisser un ordre d'achat ferme.

Concernant les enchères portées à distance, dites en "Live", par moyens vidéos, électroniques ou internet, nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente, en salle, prévaudra sur "Drouot Live", ou tout autre support de communication électronique. Nous nous permettons dès lors d'insister sur la nécessaire réactivité de nos participants, lors des enchères à distance, afin de ne pas connaître la déception de voir un lot leur échapper, la responsabilité de Thierry-Lannon et Associés ne pouvant aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

EXPEDITION : Les frais d'expédition sont à la charge du client lorsqu'ils ne peuvent procéder eux-mêmes à l'enlèvement de leur lot. Néanmoins, les expéditions, ou remises à leur transporteur, ne pourront être effectuées au profit des adjudicataires, qu'à réception formelle d'une décharge de responsabilité de Thierry-Lannon et Associés, le transporteur du client ayant seul à prendre en charge la sécurité et l'assurance dudit bien pour l'adjudicataire requérant ledit transport.

Au regard de la fragilité de certains lots, l'expédition et l'enlèvement restera sous la responsabilité exclusive de l'adjudicataire, suivant son opérateur

EXPORTATION : Les Commissaires-Priseurs se tiennent à la disposition des acheteurs étrangers pour effectuer les formalités d'exportation.

Ils sont également à votre disposition pour dresser toutes expertises mobilières en vue de partages, assurances, après décès, séparation de corps et biens notamment : Tableaux, bijoux, collections, livres, argenterie, armes anciennes, céramiques, mobiliers anciens et de style et, en général, de tous biens meubles, matériels et marchandises.

GARANTIE QUINQUENNALE : la société de ventes assure cette garantie qui n'existe dans aucun autre pays.

www.thierry-lannon.com